



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois novembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le dix-sept novembre deux mil vingt-deux, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

**Présents : 23**

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, Mme Nathalie Brar-Chauveau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Dominique Busigny, Mme Catherine Despierre, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, Mme Christine Decool, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau.

**Ont donné procuration : 11**

M. Damien Metzlé à Mme Elodie Simoes, M. Olivier Poneau à Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Michel Bucheton à M. Pierre Testu, Mme Nathalie Normand à M. Frédéric Hucheloup, Mme Valérie Sidot-Courtois à Mme Michèle Ménez, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à M. Bruno Drevon, M. Omar N'Dior à Mme Solange Pétret-Racca, M. Michaël Janot à M. Marouen Touibi, M. Franck Thiébaux à Mme Christine Decool, M. Amroze Adjuward à M. François Daviau.

**Absente non représentée : 01**

Mme Sophie Paris

**Secrétaire de Séance :** Mme Johanne Ledanseur.

---

### Délibération n° 2022-11-23/15

**Objet : marché relatif à la fourniture et la livraison de matériaux, petits outillages et petits matériels pour les services de la Commune de Vélizy-Villacoublay - Lancement d'un appel d'offres ouvert.**

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Objet : marché relatif à la fourniture et la livraison de matériaux, petits outillages et petits matériels pour les services de la Commune de Vélizy-Villacoublay - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**SUR** proposition du Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-21-1,

**VU** le Code de la commande publique, et notamment les articles L2113-6, L2113-7, R2124-1 et R2161-2 à R2161-5,

**VU** les avis favorables, à l'unanimité, rendus par les commissions Ressources, et, Aménagement et Environnement, réunies en séances le 14 novembre 2022,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de relancer le marché relatif à la fourniture de quincaillerie, visserie, boulonnerie, serrurerie et outillage pour les ateliers municipaux et le marché relatif à la fourniture et la livraison de petits outillages et petits matériels pour la régie espaces verts, se terminant respectivement les 29 avril 2023 et 27 avril 2023,

**CONSIDÉRANT** que leurs objets étant proches, ils seront désormais réunis dans une consultation unique dans le cadre d'un marché dévolu en 7 lots pour « la fourniture et la livraison de matériaux, petits outillages et petits matériels pour les services de la Commune de Vélizy-Villacoublay »,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle mise en concurrence afin de conclure des accords-cadres mono-attributaires passés en procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, avec les caractéristiques suivantes :

1/ Les prestations font l'objet d'un marché composé de 7 lots répartis, comme suit :

- Lot n 1 : menuiserie et accessoires,
- Lot n 2 : peinture et accessoires,
- Lot n 3 : quincaillerie, visserie, boulonnerie, serrurerie et outillage,
- Lot n 4 : métallerie,
- Lot n 5 : électricité et accessoires,
- Lot n 6 : plomberie, sanitaire et accessoires,
- Lot n 7 : outillages et matériels pour la gestion des espaces verts.

2/ Les accords- cadre seront à bons de commande sans montant minimum et avec des montants maximums annuels, répartis comme suit :

N° du lot	Libellé	Montant maximum annuel en € HT
1	Menuiserie et accessoires	25 000 € HT
2	Peinture et accessoires	25 000 € HT
3	Quincaillerie, visserie, boulonnerie, serrurerie et outillage	80 000 € HT
4	Métallerie	10 000 € HT
5	Électricité et accessoires	65 000€ HT
6	Plomberie, sanitaire et accessoires	25 000 € HT
7	Outillage et matériels pour la gestion des espaces verts	10 500 € HT

Délibération n° 2022-11-23/15

Objet : marché relatif à la fourniture et la livraison de matériaux, petits outillages et petits matériels pour les services de la Commune de Vélizy-Villacoublay - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

---

3/ Les accords-cadres débuteront à compter du 30 avril 2023 ou de leur date de notification si celle-ci est postérieure au 30 avril 2023, et jusqu'au 29 avril 2024 inclus. Ils seront tacitement reconductibles trois fois pour une période d'un an, soit du 30 avril 2024 au 29 avril 2025, du 30 avril 2025 au 29 avril 2026 et du 30 avril 2026 au 29 avril 2027.

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Pierre Testu, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

**AUTORISE :**

- le Maire, ou son représentant, à lancer une procédure formalisée d'appels d'offres ouvert conformément aux articles L.2124-1 et R.2124-1 du Code de la Commande Publique,
- le Maire, ou son représentant, à signer les accords-cadres attribués par lot aux opérateurs économiques ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, désignés par la Commission d'appel d'offres,
- le Maire, ou son représentant, à relancer, en procédure formalisée d'appel d'offres ou en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence, si les accords-cadres étaient déclarés infructueux par la Commission d'appel d'offres.

Fait et délibéré en séance le 23 novembre 2022.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20221128-DEL\_22\_11\_23\_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2022

acte affiché du 29/11/2022 au 01/02/2023